

**COMMUNE DE CLAVETTE
CHARENTE-MARITIME
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 29 MARS 2023**

Convocation du 20 mars 2023

La convocation a été adressée individuellement à chaque membre du Conseil Municipal pour la réunion ordinaire qui a eu lieu le Mercredi 29 mars 2023.

Ordre du jour :

Lecture et approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal.

FINANCES – DEMANDES DE SUBVENTIONS

- 1 Délibération n° 29_03_2023_01 :** Demande de subvention auprès de la CDA de La Rochelle dans le cadre du fonds de concours pour le soutien aux manifestations communales 2023
- 2 Délibération n° 29_03_2023_02 :** Demande de subvention au titre du fonds de concours renforcement de la trame verte pour les communes (CDA)
- 3 Délibération n° 29_03_2023_03 :** Demande de subvention au titre du fonds vert dans le cadre du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires – spécificité renaturalisation des villes et des villages

VOIRIE

- 4 Délibération n° 29_03_2023_04 :** Désignation d'un nom de voie pour le projet La Renaudière (parcelle n° AB 103)

Le mercredi vingt-neuf mars deux mille vingt-trois à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Sylvie GUERRY-GAZEAU, Maire.

Secrétaire de séance : Stéphane BEAUPOUX

NOM	PRENOM	FONCTION	PRESENT	ABSENT	A DONNE POUVOIR A	A RECU POUVOIR DE
GUERRY-GAZEAU	Sylvie	Maire	X			
LANNELONGUE	Xavier	1 ^{er} Maire-Adjoint	X			
CONIL	Nathalie	2 ^{ème} Maire-Adjoint	X			
BEAUPOUX	Stéphane	3 ^{ème} Maire-Adjoint	X			
CHERPNET-QUINTIN	Chantal	4 ^{ème} Maire-Adjoint	X			
NEUVIAL	Catherine	Conseillère municipale	X			
LEFEBVRE	Fabrice	Conseiller municipal	X			
NAUD	Bertrand	Conseiller municipal	X			
GRIT	Brice	Conseiller municipal	X			
BORDEREAU	Nadège	Conseillère municipale		X		
DOUVILLE PINHO	Aurélie	Conseillère municipale		X		
PIEL	Antoine	Conseiller municipal		X		
SNOËK	Jean-Jacques	Conseiller municipal	X			C. MICOINE
MICOINE	Christophe	Conseiller municipal		X	J. J. SNOËK	
DUBOURNET	Delphine	Conseillère municipale	X			

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du dernier procès-verbal de conseil municipal.
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N° 29_03_2023_01
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CDA DE LA ROCHELLE
DANS LE CADRE DU FONDS DE CONCOURS
POUR LE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS COMMUNALES 2023

Madame le Maire donne la parole à Madame Chantal CHERPRENET-QUINTIN, quatrième Maire-Adjoint déléguée à la vie du village.

Cette dernière demande à l'assemblée de se prononcer sur le principe de la demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle dans le cadre du fonds de concours pour le soutien aux manifestations communales 2023.

Madame CHERPRENET-QUINTIN présente les différentes manifestations qui seront organisées cette année par la commune de Clavette :

- Vivre Livre le 28 janvier : Dépense globale (comprenant fournitures/décorations, repas/boissons, prestations animation, communication et personnel mis à disposition) 351,39 €
- Le printemps des Poètes le 25 mars : Dépense globale (comprenant fournitures/décorations, repas/boissons, prestations animation, communication et personnel mis à disposition) 373,61 €
- Mai à Vélo le 13 mai : Dépense globale (comprenant fournitures/décorations, repas/boissons, prestations animation, communication et personnel mis à disposition) 450,00 €
- Cabaret percussif TOUMBACK le 23 juin : Dépense globale (comprenant fournitures/décorations, repas/boissons, prestations animation, communication et personnel mis à disposition) 6.120,00 €
- La fête du village le 14 juillet : Dépense globale (comprenant fournitures/décorations, repas/boissons, prestations animation, communication et personnel mis à disposition) 3.975,00€
- Et les contes des 6 trouilles le 28 octobre : Dépense globale (comprenant fournitures/décorations, repas/boissons, prestations animation, communication et personnel mis à disposition) 700,00 €

Le montant total de ces manifestations est estimé à 11.970,00 €, le montant subventionnable est de 10.520,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- Décide de demander une subvention à la Communauté d'Agglomération de La Rochelle dans le cadre du fonds de concours pour le soutien aux manifestations communales 2023. La subvention attendue est de 50 % du montant subventionnable ;
- Dit que seront joints à la demande :
 - Le programme des manifestations,
 - Le budget prévisionnel.

Le vote a été exprimé comme suit :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 29_03_2023_02
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE CONCOURS RENFORCEMENT DE LA
TRAME VERTE POUR LES COMMUNES (CDA)

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane BEAUPOUX, troisième adjoint délégué aux espaces verts, à l'embellissement, à l'environnement et au cadre de vie.

Ce dernier indique que le Conseil Communautaire de la CDA, lors de sa séance du 29 septembre 2022, a actualisé le règlement de son fonds de concours pour accompagner les communes dans leurs projets de plantations.

Les plantations sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage communale, selon le cahier des charges défini : contexte environnemental favorable, essences locales, ...

Le fonds de concours peut atteindre 50% des dépenses HT des communes, avec une subvention plafonnée à 5.000,00 € / commune / an.

La commune de Clavette a prévu la plantation d'une haie au niveau du cimetière, ainsi que la plantation de plusieurs arbres sur la commune. (City stade, Rue des Tilleuls, Clos des Lucioles et Clos de Murailles)

Le projet s'élève à 6.456,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite le fonds de concours « trame verte des communes » de la CDA de la Rochelle, à hauteur de 50%, pour le projet de plantation d'une haie au niveau du cimetière, ainsi que la plantation de plusieurs arbres sur la commune, pour un total de travaux de 6.456,00 € HT.

- Autorise Madame le Maire à signer tout document complémentaire nécessaire à l'exécution du présent projet de délibération.

Le vote a été exprimé comme suit :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 29_03_2023_03
DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT DANS LE CADRE DU FONDS
D'ACCÉLÉRATION DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DANS LES TERRITOIRES –
SPÉCIFICITÉ RENATURALISATION DES VILLES ET DES VILLAGES

Madame le Maire donne la parole à Monsieur Stéphane BEAUPOUX, troisième adjoint délégué aux espaces verts, à l'embellissement, à l'environnement et au cadre de vie.

Annoncé par le Gouvernement le 27 août dernier, le Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « Fonds Vert », vise à accompagner les collectivités dans leur démarche de transition écologique et à accélérer cette dynamique.

Ce fonds est doté de 2 milliards d'euros de crédits déconcentrés aux Préfets pour le financement de projets présentés par les collectivités territoriales et leurs partenaires publics ou privés.

Dans cette perspective, quatorze types de mesures financiables sont accessibles autour de trois grands axes :

- Le renforcement de la performance environnementale,
- L'adaptation des territoires au changement climatique,
- L'amélioration du cadre de vie.

Monsieur Stéphane BEAUPOUX rappelle le désir de l'équipe municipale de mettre en place une charte paysagère sur la commune de Clavette permettant de déterminer les orientations générales concernant le paysage, la stratégie, un programme d'actions, ainsi que la mise en œuvre d'un projet paysager.

La commune de Clavette a la volonté de se développer dans un cadre de vie solidaire, sobre, innovant, stimulant et résolument tournée vers des objectifs de développement durable.

Ses priorités sont l'accueil de population nouvelle, l'optimisation des déplacements, le maintien de la vitalité des activités commerciales, artisanales et agricoles, le développement d'une qualité de l'urbanisation cohérente avec son territoire.

Parce que dans le puzzle communautaire, chaque commune est particulière et nourrit la cohérence d'ensemble, la commune de Clavette souhaite mieux identifier les éléments spécifiques qui forgent son identité et composent un cadre de vie attractif : socle géographique, architectures, végétations...

La commune est cadrée par le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté d'Agglomération de La Rochelle depuis 2019. Celui-ci identifie de fortes différences de zonage selon les quartiers du village, qui nécessite la création de zones de transition paysagère de qualité afin d'éviter, avec les différences de hauteur, les problèmes de vis-à-vis, comme d'éventuelles confrontations entre agriculture conventionnelle et habitations.

Face à l'arrivée de nouvelles populations urbaines ou péri-urbaines, voire extérieures, la commune souhaite mieux préserver, faire connaître, prolonger et revivifier cet « héritage collectif » pour le transmettre aux générations futures.

Ce désir d'identification se caractérise selon 3 échelles :

- ✓ à l'échelle communale, il s'agit d'accompagner le développement urbain de Clavette dans son contexte agricole, en s'appuyant sur une typologie de phénomènes locaux qui valorisent ou dégradent les qualités identifiées de cet environnement ;
- ✓ à l'échelle communautaire, il s'agit de faire connaître, protéger et perdurer les spécificités clavetaises qui alimentent les diversités du territoire ;
- ✓ à l'échelle mondiale, il s'agit de participer aux efforts de neutralité carbone, de désartificialisation, en préservant un environnement de qualité dans une tradition villageoise bien identifiée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de finances pour 2023 n° 2022-1726 du 30 décembre 2022,

Vu la création du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires,

Considérant que ce fonds vert est abondé à hauteur de 2 milliards d'euros afin de soutenir notamment les projets visant à la performance environnementale,

Considérant le projet communal de mise en place d'une charte paysagère sur la commune de Clavette,

Considérant que ce projet est éligible au fonds vert au titre des projets visant à favoriser la performance environnementale,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Autorise Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du fonds vert pour l'accélération de la transition écologique dans les territoires pour le projet présenté et tel que prévu dans le plan de financement annexé à la présente délibération ;
- Autorise Madame le Maire à signer tous actes et documents relatifs à cette subvention ;
- S'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre du fonds vert et le taux réellement attribué.

Le vote a été exprimé comme suit :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

DÉLIBÉRATION N° 29_03_2023_04
DÉSIGNATION D'UN NOM DE VOIE POUR LE PROJET LA RENAUDIÈRE (PARCELLE N° AB 103)

Considérant l'autorisation délivrée du permis d'aménager relatif à la création d'un lotissement situé 45 rue du Grand Chemin, accordée le 20 juillet 2021,

Considérant l'autorisation délivrée du permis de construire relatif à la création d'un immeuble collectif (logements et commerces) situé 45 rue du Grand Chemin, accordé le 26 novembre 2021,

Considérant l'autorisation délivrée du permis de construire relatif au changement de destination (habitation en MAM et espace de co-working), extension et démolition partielle situé 45 rue du Grand Chemin, accordé le 26 novembre 2021,

Considérant que les travaux ont commencé et que les premiers permis de construire ont été déposés fin 2021.

Vu la demande de SITEA CONSEIL concernant un certificat d'adressage,

Vu la commission urbanisme en date du 20 mars 2023,

Il est demandé au conseil municipal de désigner un nom de voie pour le projet La Renaudière.

Sur proposition de Monsieur Xavier LANNELONGUE ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer le nom de « Clos de La Renaudière » à la nouvelle rue présentée sur le plan joint en annexe.

La présente délibération et son annexe sera transmise au service du cadastre pour mise à jour du plan communal.

Le vote a été exprimé comme suit :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Séance levée à 21h20

Le Maire,
Sylvie GUERRY-GAZEAU

Le secrétaire de séance,
Stéphane BEAUPOUX